

Tableau mentionné de l'autre part.

- | | |
|---|--|
| <p>1.—Ste. Anne des Monts et le Cap Chat,
 2.—Ste. Félicité et Matane,
 3.—Sandy-Bay et Métis,
 4.—Ste. Flavie et Ste. Luce,
 5.—Rimonski et St. Anaclet,
 6.—Ste. Cécile et St. Fabien,
 7.—St. Simon et St. Matthieu,
 8.—Trois Pistoles et Ste. Française,
 9.—St. Eloi et l'Ile Verte.
 10.—Caconna et St. Arsène,
 11.—St. Epiphane et St. Modeste,
 12.—Rivière du Loup et St. Antonin.
 13.—Notre-Dame du Portago et St. André,
 14.—St. Alexandro et Ste. Hélène,
 15.—Kamcouraska et St. Paschal,
 16.—St. Denis et Mont-Carmel,
 17.—La Rivière Ouelle et St. Pacôme,
 18.—Ste. Anne et Ste. Onésime,
 19.—St. Roch et Ste. Louise,
 20.—St. Jean Port-Joly et St. Aubert,
 21.—L'Islet et St. Cyrille.
 22.—Le Cap St. Ignace et St. Thomas.
 23.—St. Pierre et St. François,
 24.—Berthier et St. Valier,
 25.—St. Raphael et St. Cajétan,
 26.—St. Michel et Beaumont,
 27.—St. Gervais et St. Charles,
 28.—St. Lazare et Ste. Claire,
 29.—St. Hénédine et Ste. Marguerite,
 30.—St. Edouard et St. Malachie de Frampton,
 31.—St. George et St. François de la Beauce,
 32.—Lambton et Forsyth,
 33.—Ste. Marie et St. Elzéar,
 34.—St. Joseph et St. Frédéric,</p> | <p>35.—St. Sylvestre et Broughton,
 36.—St. Giles et Ste. Agathe,
 37.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Halifax,
 38.—St. Calixte et Ste. Julie,
 39.—St. Isidore et St. Lambert,
 40.—St. Anselme et St. Henri,
 41.—St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D. de la Victoire.
 42.—St. Jean Chrysostôme et St. Romuald,
 43.—St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon,
 44.—St. Antoine et St. Apollinaire,
 45.—Ste. Croix et St. Flavien,
 46.—Lotbinière et St. Edouard,
 47.—Ste. Emmélie et St. Jean Deschailions,
 48.—Les Grondines et Deschambault,
 49.—St. Casimir et St. Alban,
 50.—Portneuf et Cap Santé,
 51.—St. Bazile et St. Raymond,
 52.—La Pointe-aux-Trembles et St. Augustin,
 53.—St. Colomb et Ste. Foye,
 54.—Ancienne Lorette et St. Ambroise,
 55.—Charlebourg et Beauport,
 56.—Ste. Catherine et Valcartier,
 57.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer.
 58.—Ste. Anne et St. Joachim,
 59.—La Petite Rivière et la Baie St. Paul,
 60.—St. Urbain et St. Hilarion,
 61.—Les Eboulements et St. Irénée,
 62.—La Malbaie et Ste. Agnès,
 63.—Notre-Dame de Laterrrière et Hébertville,
 64.—Chicoutimi et Ste. Anne,
 65.—St. Alphonse et St. Alexis de Bagot.</p> |
|---|--|

N. B.—MM. les Curés de l'Île-aux-Coudres, de l'Île-aux-Grues, du Cap-Rouge, des Ecureuils, de St. Bernard, de Tring, de Leeds, de Buckland, de Wolfstown, de St. Ferréol, de Laval, de St. Fidèle, de l'Anse St. Jean, de Roberval et du lac Témiscouata, dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite, en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.